

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2021**

\*\*\*

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi treize décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves THOREAU.

**Étaient présents**, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Yves THOREAU, **Maire**,

Philippe FISCHER, Elisabeth JEGU, Pierre HOUEBINE, Jacqueline SAUNIER, Jean-François GRAMPEIX, Alain TRAONOUEZ, **Adjoint au Maire**, Isabelle HAMEL, Régine LANGLOIS, Stéphane SYLVAIN, Nathalie PRYJDA, Antony FERREIRA, Françoise PIGAL, Jean-Claude ANGLO, Jannine ANDRIEU, Philippe BOYADJIAN, Annie CHAUVIERE, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Philippe SALLE, Georges MARTINS, **Conseillers municipaux**.

**Étaient absents représentés ayant donné pouvoir** : Pascale PARRINELLO à Jacqueline SAUNIER, Guillaume LAVOREL à Régine LANGLOIS, Nadine BOURRON à Philippe FISCHER, Éric FAIVRE à Jean-François GRAMPEIX, Nathalie GUESDON à Stéphane DEYSINE, Pascale CETLIN à Cécile SABATIER.

**Secrétaire de séance** : Régine LANGLOIS

\*\*\*

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal en exercice et constate que le quorum est atteint pour la validité des délibérations.

\*\*\*

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2021. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*

Monsieur le Maire donne ensuite communication des décisions qu'il a prises en application de la délégation accordée par le conseil municipal :

N°22/10/2021 – Convention avec Madame RECH LEROUX, auto-entrepreneuse, dans le cadre de l'intervention d'un professeur de danse pour l'activité « éveil corporel » destinée aux élèves de l'école maternelle de la Ferme de Monsieur ;

N°23/10/2021 – Décision de formation professionnelle IFAC ;

N°25/10/2021 – Contrat de location avec Animations Loisirs France pour une mise à disposition de jeux avec 2 animateurs, le 19/12/2021 ;

N°26/10/2021 – Contrat pour une mission de faisabilité, de programmation et d'assistance à une maîtrise d'ouvrage en vue de l'extension de l'école maternelle et de la création d'une crèche ;

N°27/11/2021 – Contrat de cession avec la Société Art EVOLUTION pour deux passages de 45mn en déambulation du dispositif artistique CIRCAMBULL' NOËL EN MUSIQUE, le 18/12/2021

Aucune observation n'étant faite sur ces points, les membres du conseil municipal lui en donnent acte.

\*\*\*

Il est procédé à l'examen des points figurant à l'ordre du jour :

**N°55/2021 : ADMINISTRATION GENERALE** – Mise en œuvre de la procédure de convocation en urgence du conseil municipal

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal autorise le Maire à convoquer le conseil municipal en urgence sur la question de subvention au titre de fonds national d'aménagement du territoire (FNADT) – pour la Ferme de Monsieur – année 2021

Adoptée à l'unanimité

**N°56/2021 : ADMINISTRATION GENERALE** – Demande de subvention au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire - année 2021 - Restauration de la Ferme de Monsieur (Ajout)

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal approuve la demande de subvention au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire – année 2021 pour les travaux de restauration de la Ferme de Monsieur

Adoptée à l'unanimité

**N°57/2021 : ADMINISTRATION GENERALE** – Transfert de la compétence petite enfance à la commune de Mandres-les-Roses à compter du 1er janvier 2022

**Rapporteur** : Madame Elisabeth JEGU

Le Conseil municipal approuve le transfert à la commune de Mandres-les-Roses de la compétence petite enfance à compter du 1er janvier 2022

Adoptée à l'unanimité

**N°58/2021 : ADMINISTRATION GENERALE** – Création d'une commission petite enfance au sein de la commune de Mandres-les-Roses à compter du 1er janvier 2022

**Rapporteur** : Madame Elisabeth JEGU

Le Conseil municipal décide de créer une commission municipale dont les membres seront chargés de préparer les dossiers qui seront soumis à délibération du Conseil municipal dans le domaine de la petite enfance

Adoptée à l'unanimité

**N°59/2021 : ADMINISTRATION GENERALE** – Intégration de la Ville de MAROLLES EN BRIE au service de Police Pluricommunale et autorisation de signature de l'avenant N°3

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal approuve l'élargissement du service de police pluricommunale et les termes de l'avenant n°3 à la convention de 2019

Adoptée à l'unanimité

**N°60/2021 : ADMINISTRATION GENERALE** – Rapport d'activité 2020 infocom94

**Rapporteur** : Monsieur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2020 du syndicat mixte secteur central du Val-de-Marne (INFOCOM'94)

Adoptée à l'unanimité

**N°61/2021 : ADMINISTRATION GENERALE** – Rapport d'activité 2020 Exterimmo

**Rapporteur** : Monsieur Pierre HOUEBINE

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2020

Adoptée à l'unanimité

**N°62/2021 : ADMINISTRATION GENERALE** – Rapport d'activité 2020 SIGEIF

**Rapporteur** : Monsieur Philippe BOYADJIAN

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2020

Adoptée à l'unanimité

**N°63/2021 : FINANCES – Tarifs des droits de voirie 2022****Rapporteur** : Monsieur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs aux droits de voirie et d'occupation du domaine public communal se décomposent de la façon suivante :

Droits de voiries	TARIFS 2021		TARIFS 2022		OBSERVATIONS
	Tarif	Minimum d'encaissement	Tarif	Minimum d'encaissement	
Droit de place et de stationnement	Le m <sup>2</sup> / jour		Le m <sup>2</sup> / jour		Réduit de moitié petits spectacles ambulants
	0,62 €	84 €	1 €	87 €	Réduit de moitié forains dont stand ≤ 20 m <sup>2</sup>
Droit de dépôt	Le m <sup>3</sup> / jour		Le m <sup>3</sup> / jour		Réduit de moitié sur voies non viabilisées
	2,26 €	62 €	2 €	64 €	Gratuité si dépôt ne dépasse pas 24H
Droit d'échafaudage	Le ml / jour		Le ml / jour		Gratuité si installation ne dépasse pas 24H
	3,41 €	62 €	4 €	64 €	

Adoptée à l'unanimité

**N°64/2021 : FINANCES – Tarifs du marché 2022****Rapporteur** : Monsieur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs relatifs au marché se décomposent de la façon suivante :

Libelle		Tarifs 2021	Tarifs 2022
Emplacement	Le mètre de façade	1,20 €	1 €
Droit de place hors marché	Le mètre de façade	3,40 €	4 €

Adoptée à l'unanimité

**N°65/2021 : FINANCES – Tarifs des insertions publicitaires 2022****Rapporteur** : Monsieur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs relatifs aux insertions publicitaires se décomposent de la façon suivante :

Libelle	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Pour 1/8 <sup>ème</sup> de page	150 €	155 €
Pour ¼ de page	300 €	310 €
Page entière	1 000 €	1 030 €

Adoptée à l'unanimité

**N°66/2021 : FINANCES – Tarifs du cimetière 2022**

**Rapporteur : Monsieur Philippe FISCHER**

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs relatifs au cimetière se décomposent de la façon suivante :

Libelle	Durée	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Concessions	15 ans	477,00	491,00
Concessions	30 ans	711,00	732,00
Concessions	50 ans	1 293,00	1 332,00
Emplacement columbarium	15 ans	597,00	615,00
Emplacement columbarium	30 ans	813,00	837,00
Emplacement columbarium	50 ans	1 350,00	1 391,00
Plaque columbarium		72,00	74,00
Taxe d'inhumation concessions et columbarium		69,00	71,00
Mise en caveau provisoire forfait + 3 /jour		90,00	93,00

Adoptée à l'unanimité

**N°67/2021 : FINANCES – Avance de Subvention du Centre Communal d'Action Sociale**

**Rapporteur : Monsieur Philippe FISCHER**

Le Conseil municipal décide d'attribuer un acompte représentant 30% de la subvention 2021 au Centre Communal d'Action Sociale, soit 38 430€, qui sera versé au fur et à mesure des besoins

**N°68/2021 : FINANCES – Avance de Subvention à l'Amicale du personnel communal**

**Rapporteur : Monsieur Philippe FISCHER**

Le Conseil municipal décide d'attribuer un acompte représentant 50% de la subvention 2021, à l'amicale du personnel, soit 12 150 €, au titre de l'année 2022 qui sera versé au fur et à mesure des besoins de l'association

Adoptée à l'unanimité

**N°69/2021 : FINANCES – Décision modificative n°3**

**Rapporteur : Monsieur Philippe FISCHER**

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°3 du budget de la commune pour l'exercice 2021 telle qu'elle est explicitée ci-après dans le tableau :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
6718	5 600.00	74718	8 800.00
657348	3 200.00		
<b>Total</b>	<b>8 800.00</b>	<b>Total</b>	<b>8 800.00</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
2031	30 300.00		
2111	- 15 000.00		
2183	- 15 300.00		
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>Total</b>	<b>0,00</b>

Adoptée à l'unanimité

**N°70/2021 : FINANCES – Autorisation de mandater en section d'investissement**

**Rapporteur : Monsieur Philippe FISCHER**

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2022 dans la limite des montants figurant dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	LIBELLE	BP 2021 (a)	RAR (b)	DM Votées en 2021 (c)			Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT (a-b+c)
				DM 01	DM 02	DM 03	
20	Immobilisations incorporelles	82 381,86	18 881,46			30 300,00	23 450,10
204	Groupement de collectivités	19 000,00					4 750,00
21	Immobilisations corporelles	526 007,14	101 807,14	17 000,00	120 200,00	-30 300,00	132 775,00
23	Immobilisations en cours	260 000,00					65 000,00
							<b>225 975,10</b>

Adoptée à l'unanimité

**N°71/2021 : FINANCES** – Autorisation de signature de la convention pour l'accompagnement conseil en Energie du SIGEIF

**Rapporteur** : Monsieur Philippe BOYADJIAN

Le Conseil municipal approuve la convention pour l'accompagnement de Conseil en Énergie du Sigeif  
Adoptée à l'unanimité

**N°72/2021 : ENFANCE** – Convention d'utilisation de la piscine des Dauphins du Syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes par la ville de Mandres-les-Roses au bénéfice de l'école élémentaire des Charmilles

**Rapporteur** : Madame Jacqueline SAUNIER

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention d'utilisation de la piscine des Dauphins du syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes du 2 septembre 2021 au 7 juillet 2022 (hors vacances scolaires)

Adoptée à l'unanimité

**N°73/2021 : ENFANCE** – Avenant n°1 au marché public de prestations de service relatif à la restauration collective : fourniture et livraison de repas en liaison froide

**Rapporteur** : Madame Jacqueline SAUNIER

Le Conseil municipal décide de réduire le nombre de composantes de repas de 5 à 4 en direction des enfants et des adultes déjeunant dans les restaurants scolaires de la commune

Adoptée à l'unanimité

**N°74/2021 : RESSOURCES HUMAINES** – Modification du tableau des effectifs dans le cadre du transfert de la Micro-Crèche (transfert de la compétence petite enfance)

**Rapporteur** : Madame Régine LANGLOIS

Le Conseil municipal décide de créer au sein de la commune à compter du 1er janvier 2022 :

- 1 poste d'éducateur territorial de jeunes enfants
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique territorial
- 1 poste de psychologue Non-Titulaire 8 heures /mois

Adoptée à l'unanimité

**N°75/2021 : RESSOURCES HUMAINES** –. Modification de la délibération relative à l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) (transfert de la compétence petite enfance)

**Rapporteur** : Madame Régine LANGLOIS

Le Conseil municipal décide de modifier les conditions d'attribution de l'IHTS dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Adoptée à l'unanimité

**N°76/2021 : RESSOURCES HUMAINES** – Modification de la délibération cadre relative au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) (transfert de la compétence petite enfance)

**Rapporteur** : Madame Régine LANGLOIS

Le Conseil municipal décide de modifier, la délibération portant création du RIFSEEP et d'autoriser son versement aux agents contractuels occupant un emploi permanent au sein de la commune.

Adoptée à l'unanimité

**N°77/2021 : RESSOURCES HUMAINES** – Synthèse du Rapport Social Unique (RSU)

**Rapporteur** : Madame Régine LANGLOIS

Le Conseil municipal prend acte de la synthèse du Rapport Social Unique pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

**N°78/2021 : SOCIAL** – Contribution financière au Fonds de solidarité habitat (FSH)

**Rapporteur** : Madame Elisabeth JEGU

Le Conseil municipal décide de participer à la lutte contre l'exclusion en contribuant au Fonds de Solidarité Habitat pour l'année 2021. Cette participation s'élèvera à la somme de 0.15€ par habitant au titre de l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 13 décembre 2021 à 23h00.

Mandres-les-Roses, le 20 décembre 2021



Le Maire,

Yves THOREAU